

Passez le devis en revue point par point. Chaque case non cochée est une question à poser par écrit au bureau d'études avant tout engagement.

No	Point contrôlé	Ce qui doit figurer noir sur blanc	Vu
1	Mission nommée	Le devis nomme la mission normalisée, et pas uniquement étude de sol.	
2	Sondages chiffrés	Le nombre de points de sondage est un nombre ferme.	
3	Profondeur précisée	La profondeur visée figure en mètres pour chaque sondage.	
4	Technique indiquée	Le mode de sondage est nommé et le matériel identifié.	
5	Essais listés	Les essais en laboratoire sont énumérés avec leur nombre.	
6	Plan d'implantation	Le devis annonce un plan de position des sondages.	
7	Délai annoncé	Le délai de remise du rapport est exprimé en jours ouvrés.	
8	Réseaux enterrés	Le devis dit qui déclare les réseaux avant intervention.	
9	Remise en état	Le rebouchage des sondages est prévu et chiffré ou compris.	
10	Assurance jointe	L'attestation d'assurance en cours de validité accompagne le devis.	
11	Prix détaillé	Les montants hors taxes et toutes taxes apparaissent poste par poste.	
12	Validité du devis	Une durée de validité est mentionnée.	

Trois signaux qui demandent une explication

Un devis qui ne nomme aucune mission normalisée. Un prix nettement inférieur aux autres sans que le nombre de sondages soit réduit d'autant. Une prestation décrite comme une étude documentaire, sans intervention annoncée sur le terrain.

Questions posées au bureau d'études

Date de la demande

Points soulevés

Réponse obtenue

Avant d'utiliser ce document

Une case non cochée ne désigne pas un mauvais bureau d'études, elle signale une question à poser. Certaines mentions figurent dans les conditions générales plutôt que dans le devis. Demandez la précision par écrit avant d'en tirer une conclusion.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique